

1986SPIRIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 euros
Siège social : 728 rue du Château
77310 Saint Fargeau Ponthierry
921 000 766 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JUIN 2026

L'an 2026,
Le 24 juin,
A 10 heures,

La société 1986 SPIRIT, Société à responsabilité limitée au capital de 100 euros, ayant son siège social 728 rue du Château, 77310 Saint Fargeau Ponthierry, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 921 000 766 RCS MELUN, représentée par Romain AGOSTINI en sa qualité de Gérant,

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la société 1986SPIRIT,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au changement de la date de clôture de l'exercice social et à la modification corrélative de l'article 10 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social pour la fixer au 31 décembre. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de dix-huit mois et sera clos le 31 décembre 2026.

L'associée unique décide, en conséquence, de modifier l'article 6 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 10 – Exercice Social

"Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre."

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le 24 juin 2026

1986SPIRIT

Représentée par Romain AGOSTINI